

L'utilisation de l'indice du seuil de faible revenu

Réerves de l'équipe de surveillance de la DSP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

INTRODUCTION

L'indice du seuil de faible revenu de Statistique Canada est largement utilisé par plusieurs organismes gouvernementaux et régionaux pour estimer les pourcentages de personnes à faible revenu et rendre compte des inégalités socioéconomiques au sein des populations. Selon cet indice, 6,5 % de la population gaspésienne et madelinienne vit sous le seuil de faible revenu en 2005 (après impôt), une proportion beaucoup moins élevée que celle du Québec (12,5 %) (tableau 1) et qui place la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine parmi les régions les plus favorisées du Québec (MSSS en coll. avec INSPQ et ISQ, 2011). Ce résultat est pour le moins étonnant quand on sait, par ailleurs, que de toutes les régions du Québec, la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est celle avec :

- Le revenu personnel total et le revenu personnel disponible les plus bas en 2005,
- Le taux d'emploi de loin le plus bas en 2006,
- Le taux de chômage le plus élevé en 2006, seul le Nunavik obtenant un taux légèrement supérieur,
- Le taux de prestataires d'assistance sociale le plus élevé en 2005,
- Et le taux de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti le plus élevé en 2005, seule la région Terres-Cries-de-la-Baie-James obtenant un taux supérieur (MSSS en coll. avec INSPQ et ISQ, 2011).

Qui plus est, en combinant les données de l'assistance sociale chez les 0-64 ans (12,1 %) à celles du Supplément de revenu garanti chez les 65 ans et plus (72,9 %), c'est 22,4 % de la population gaspésienne et madelinienne qui recevait un soutien financier de dernier recours en 2005 (tableau 1), ce qui représente plus de 21 350 personnes. Or, en mettant cette dernière donnée en parallèle avec le taux de personnes vivant sous le seuil de faible revenu dans la région, qui est rappelons-le de 6,5 % (6 225 personnes), ceci signifie qu'il y aurait en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine plus de 15 000 personnes recevant l'aide sociale ou le Supplément de revenu garanti qui vivraient au-dessus du seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Tableau 1 :
Indicateurs de faible revenu, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Québec, 2005

Indicateurs	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Québec
Taux de prestataires d'assistance sociale (0 à 64 ans) (2005)	12,1 %	8,1 %
Taux de prestataires du Supplément de revenu garanti (65 ans et plus) (2005)	72,9 %	49,3 %
Taux de prestataires de l'aide de dernier recours (toute la population) (2005)	22,4 %	13,9 %
Taux de faible revenu (selon SFR après impôt) (toute la population) (2005)	6,5 %	12,5 %

LIMITES DE L'INDICE DU SEUIL DE FAIBLE REVENU

Ces quelques résultats énoncés précédemment sont pour nous suffisants pour remettre en question la validité des seuils de faible revenu lorsqu'appliqués aux provinces et aux régions. À ce sujet, il faut d'abord rappeler que les seuils de faible revenu sont établis pour l'ensemble du Canada en fonction du revenu des ménages (toutes sources), de la taille des ménages, de la taille du secteur de résidence des ménages et d'une estimation des dépenses

moyennes que les ménages effectuent pour se procurer des articles de base dans les domaines de l'alimentation, des vêtements et du logement (Statistique Canada, 2002a, tiré de INSPQ en coll. avec MSSS et ISQ, 2006). Or, en général au Canada, les dépenses moyennes dans ces domaines, établies en 1992 lors de *l'Enquête sur les dépenses des familles* et indexées depuis au coût de la vie, seraient moindres dans les communautés rurales qu'urbaines. Ainsi, Statistique Canada attribue des seuils de faible revenu plus bas aux régions rurales qu'urbaines et c'est ce qui explique pourquoi la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine obtient une si faible proportion de gens vivant sous le seuil de faible revenu.

Il est cependant important de souligner deux choses. Premièrement, les seuils de faible revenu sont établis indépendamment du coût de la vie qui varie d'une province à l'autre au Canada : « *...les seuils de faible revenu, du fait qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces, ne permettent pas les comparaisons interprovinciales.* » (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Prendre la mesure de la pauvreté, 2009, page 23) De la même manière, l'indexation appliquée aux différents seuils est établie à l'aide de l'indice des prix à la consommation pancanadien sans égard aux variations de cet indice d'une province à l'autre (Idem, 2009). Autrement dit, les seuils de faible revenu sont des seuils canadiens qui ont sans doute une valeur pour le Canada, mais pas nécessairement lorsqu'appliqués aux provinces et par conséquent aux régions à l'intérieur des provinces. Deuxièmement, les dépenses moyennes des ménages servant à établir les seuils n'incluent pas celles relatives au transport, une dépense relativement importante en région rurale compte tenu de l'absence de transport en commun. D'ailleurs, à compter de la mesure du panier de consommation (qui inclut ce qu'il en coûte pour assurer sa subsistance dans les domaines de l'alimentation, des vêtements et du logement, mais aussi du transport et dans d'autres biens et services comme l'ameublement, le téléphone et les frais scolaires), le coût de la vie serait :

« ... plus élevé dans les régions rurales et les grandes villes, et légèrement moins élevé dans les villes de petites et de moyenne taille. L'accessibilité à des logements moins chers en région ne compense pas les coûts de transport, des coûts incontournables pour le travail ou l'accès à la consommation et aux services. À l'inverse, l'accessibilité au transport en commun dans les grandes villes ne compense pas les coûts du logement, beaucoup plus élevés que dans les régions rurales. » (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Prendre la mesure de la pauvreté, 2009, page 28)

Compte tenu de cela et des résultats sur les indicateurs socioéconomiques que nous avons exposés en introduction pour notre région et en l'absence d'études sérieuses démontrant que le coût de la vie est à ce point peu élevé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous avons toujours préféré comme Direction de santé publique ne pas publier les résultats de l'indice de seuil de faible revenu et utiliser plutôt deux autres mesures de faible revenu que nous exposons brièvement dans ce qui suit.

ALTERNATIVE À L'INDICE DU SEUIL DE FAIBLE REVENU

Trouver une mesure de faible revenu qui réponde favorablement aux critères d'accessibilité, de comparabilité dans le temps et dans l'espace, de fiabilité et de validité n'est pas chose simple. Et nous n'avons pas la prétention d'y arriver totalement. Toutefois, en tenant compte des données disponibles au Québec et des besoins de connaissances des équipes de surveillance, le recours au taux de prestataires d'assistance sociale pour les personnes de 0 à 64 ans ainsi qu'au taux de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti pour les 65 ans et plus nous apparaît une alternative intéressante. Intéressante parce que les données sont relativement faciles à obtenir jusqu'au niveau local et fréquemment mises à jour. De plus, il s'agit de mesures objectives qui permettent la comparaison des régions entre elles, les critères d'admissibilité à ces programmes étant les mêmes partout au Québec. Enfin, bien que ces indicateurs ne comprennent pas notamment les personnes sans adresse ni les travailleurs à faible revenu

et qu'ils ne tiennent pas compte de ce qu'il en coûte pour assurer sa subsistance, laquelle peut varier d'une région à l'autre et selon la taille des ménages, ils fournissent à tout le moins une proportion minimale de personnes à faible revenu. Car pour nous, il ne fait nul doute que les personnes qui vivent de l'aide de dernier recours, qu'elles habitent en Gaspésie, dans la Capitale-Nationale ou ailleurs au Québec, ne vivent pas richement et peuvent de ce fait toutes être considérées à faible revenu.

Mentionnons en terminant que cet argumentaire a été transmis en 2012 au groupe de travail sur l'utilisation optimale des données sur l'état de santé et ses déterminants en soutien à la responsabilité populationnelle. Ce groupe de travail avait pour mandat de développer des tableaux de bord sur diverses clientèles dont les enfants de 0 à 5 ans afin de rendre davantage accessibles aux CSSS, via l'Infocentre de santé publique, les données sur l'état de santé de la population et ses déterminants. Parmi les indicateurs proposés par le groupe de travail se trouvait la *Proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans vivant sous le seuil de faible revenu*. Or suite à notre argumentaire, le groupe de travail a décidé de ne pas présenter les résultats de cet indicateur en précisant brièvement les limites de celui-ci telles qu'exposées dans le présent argumentaire.

Nathalie DUBÉ et Claude PARENT
Agent-e-s de recherche sociosanitaire
Direction de santé publique Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Septembre 2014

RÉFÉRENCES

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2009), *Prendre la mesure de la pauvreté – proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, avis au ministre, gouvernement du Québec, 74 pages.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006), *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : les statistiques – Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population*, gouvernement du Québec, 659 pages.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC ET L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011), *Pour guider l'action – Portrait de santé du Québec et de ses régions : les statistiques*, gouvernement du Québec, 351 pages.